

L'INFO

EN PLUS

Je peux améliorer la prise en charge de mes soins.

- L'Enim rembourse la partie obligatoire de mes frais médicaux.
- Pour la prise en charge du reste de mes frais, je peux souscrire à un organisme complémentaire (assurance ou mutuelle).



### BON A SAVOIR

→ En fonction de mes ressources, il est aussi possible de bénéficier d'une aide pour couvrir en partie ou en totalité les frais qui restent à ma charge : pour en savoir plus sur la CMUC et l'ACS, téléchargez le dépliant «Je demande une aide pour mes dépenses de santé» sur [www.enim.eu](http://www.enim.eu)

## JE CONTACTE L'ENIM



MES QUESTIONS ET  
MES DÉMARCHES EN LIGNE



[www.enim.eu](http://www.enim.eu)  
/mon espace personnel  
RAPIDE · INTUITIF · ACCESSIBLE À TOUS



POUR MES COURRIERS

Enim

Centres de prestations maladie

✉ Arsenal de la marine / Quai Solidor  
35 415 Saint-Malo Cedex

ou

✉ 33 bd Cosmao-Dumanoir / CS 87770  
56327 Lorient cedex



POUR MES APPELS

**0 811 701 703**

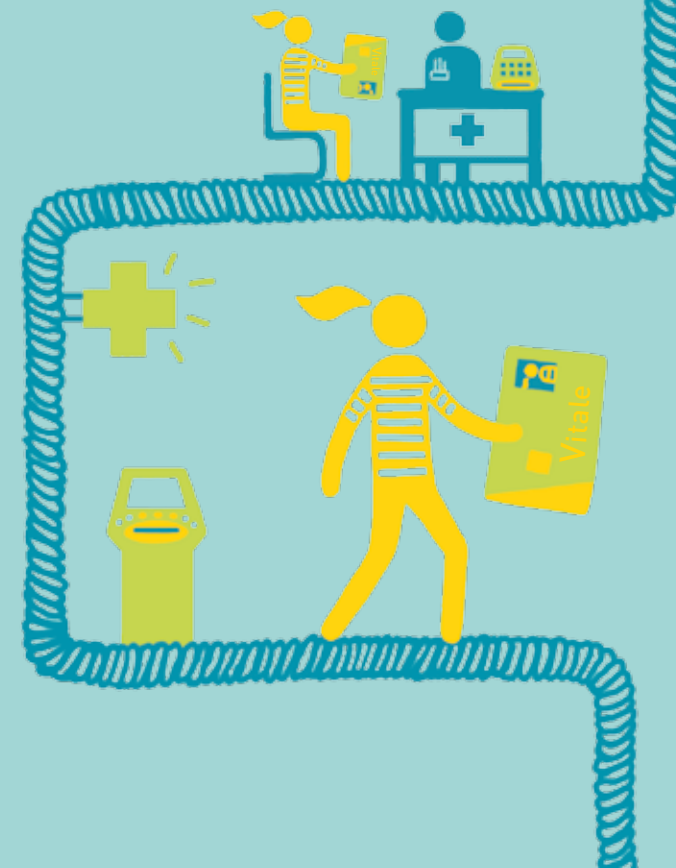
Service 0,06 € / min  
+ prix appel

Du lundi au vendredi, de 9h à 17h en France métropolitaine.  
Afin de contacter l'Enim depuis l'outre-mer, retrouvez sur [www.enim.eu](http://www.enim.eu), «Les contacts à votre écoute», les plages horaires selon votre localisation géographique.

Maquette, illustration : Mission communication de l'Enim - Avril 2018 - Cet imprimé est certifié PEFC™ 10-31-1240

**enim**  
le régime social  
des marins

# MES ESSENTIELS SANTÉ



## MON MÉDECIN TRAITANT

### Comment le déclarer ?

- 1 Je choisis le médecin qui me convient (*généraliste, spécialiste, conventionné ou non*).
- 2 Je remplis la déclaration de choix de médecin traitant (*disponible chez mon médecin, sur [ameli.fr](http://ameli.fr) ou sur demande auprès de l'Enim*).
- 3 Je transmets ma déclaration à mon Centre de prestations maladie.



### BON À SAVOIR

→ En choisissant de déclarer un médecin traitant et en le consultant en premier, mes remboursements sont inchangés. À défaut, mes remboursements sont réduits et la minoration ne peut pas être couverte par un organisme de couverture complémentaire.

## MON COMPTE ASSURÉ



### De nombreux services à portée de clic.

En créant mon espace « mon compte assuré » sur le site Internet [www.enim.eu](http://www.enim.eu), j'accède à mes informations personnelles :

- je suis mes remboursements,
- je demande ma carte européenne d'assurance maladie,
- et je communique par courriel avec mon Centre de prestations maladie.

## MES CONTACTS

### J'ai besoin d'un renseignement

Je compose le numéro unique

**0 811 701 703** Service 0,06 € / min  
+ prix appel

Un téléconseiller Enim répondra à mes questions du lundi au vendredi de 9 h à 17 h en France métropolitaine (voir « Je contacte l'Enim » si vous appelez d'outre-mer).

## MA CARTE VITALE

Ma carte Vitale atteste de mon affiliation à l'Enim. Je la présente à chaque fois que je consulte un médecin.

Ma carte vitale :

- contient les informations indispensables à la bonne prise en charge de mes soins,
- facilite mes remboursements : je ne remplis plus de feuilles de soins,
- réduit le délai de remboursement de mes soins.

### BON À SAVOIR

→ Je mets à jour ma carte Vitale sur les bornes disponibles en pharmacie ou dans les Caisses d'Assurance Maladie au moins une fois par an. Ainsi, ma carte contient les informations nécessaires à mes remboursements.